



COMITE DE L'HERAULT

Comité Régional d'Occitanie



COUPE DE FRANCE DES CLUBS PETANQUE 2026-2027

ACTE DE CANDIDATURE

A retourner **avant le samedi 22 février 2026** accompagné d'un chèque de 30 € à :
Comité de l'Hérault - F.F.P.J.P. – 2 Square Jean Jaurès - 34920 LE CRES

Je soussigné(e) :

Président(e) de l'Association : N° :

Secteur : N° :

Adresse de correspondance :

.....

E-mail : Tél. :

DECLARE faire acte de candidature à cette compétition pour la saison 2026-2027. Je joins un chèque correspondant au montant de l'engagement exigé (30 €).

Fait à le.....

Signature du(de la) Président(e) et tampon du Club

Le tirage au sort sera effectué au siège du CD34 (tirage intégral)

Le tirage des rencontres sera mis en ligne sur le site du Comité de l'Hérault.

Reçu au CD34 le :

❖ **Coupe de France** : Un joueur ne peut jouer la coupe de France que pour un seul club et ne peut donc pas jouer pour un autre club en cas de mutation dans la même saison de Coupe de France. C'est-à-dire que sont concernés les mutés internes et externes des 32èmes jusqu'à la finale. Cette règle entrera en vigueur à partir de l'édition 2019/2020.